

République Française – Liberté . Egalité . Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 février 2025



Date de convocation et d'affichage : 12 février 2025

D-20250218-007

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCMP au 238 rue des Brotteaux 01700 MIRIBEL, sous la présidence de Caroline TERRIER.

Beynost (2/6)	Présent	Absent		Présent	Absent
AUBERNON Joël	X		BRELOT Elodie		X
MANCINI Sergio	X		LANGELOT Cyril		X
GAGUIN Sophie		X	TERRIER Caroline		X
Miribel (08/13)					
BODET Jean Marc		X	MONNIN Guy	X	
BOUVIER Josiane	X		NADVORNY Lydie		X
CHATELARD Annie		X	NAZARET Tanguy		X
DUBOST Anne Christine	X		ROUX Alain		X
GAITET Jean Pierre	X		SAVIN Corinne	X	
JOLIVET Marie Chantal	X		TRONCHE Laurent	X	
LADOUCE Jean-Michel	X				
Neyron (1/3)					
GIRARD Jean Yves		X	LARIVE Bruno	X	
FRANCOIS Christine		X			
Saint Maurice de Beynost (5/5)					
GOUBET Pierre	X		HERZIG Yvan	X	
GUILLET Eveline	X		TERRIER Martine	X	
CHARTON Claude	X				
Tramoyes (2/2)					
DELOCHE Xavier	X		FILLION Brigitte	X	
Thil (1/2)					
POMMAZ Valérie	X		JULIAN Christian		X

Elus absents	Donne pouvoir à
Christine FRANCOIS	Bruno LARIVE
Alain ROUX	Marie Chantal JOLIVET
Lydie NADVORNY	Corinne SAVIN
Annie CHATELARD	Jean Michel LADOUCE
Jean Marc BODET	Anne Christine DUBOST
Tanguy NAZARETH	Guy MONNIN
Caroline TERRIER	Sergio MANCINI
Christian JULIAN	Valérie POMMAZ

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Anne Christine DUBOST	61%	31	19	27

MOBILITES

Plan de mobilité lyonnais / avis

Vu le CGCT

Vu l'article L1214-28-2 du Code des transports définissant les modalités de consultation des personnes publiques associées dans l'élaboration des plans de mobilité ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

Vu le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d'administration de Sytral Mobilités en date du 21 novembre 2019

Vu le courrier du Président de Sytral Mobilités notifiant pour avis le projet de Plan de Mobilité des territoire lyonnais reçu par courriel à la CCMP le 28 novembre 2024 et par lettre recommandée le 02 décembre 2024

Vu la commission mobilité CCMP réunie le 22 janvier 2025

Vu le Bureau communautaire CCMP réuni le 11 février 2025

Considérant que la loi LOM du 24 décembre 2019 a créé l'Etablissement Public Local SYTRAL Mobilités au périmètre d'action étendu à l'ensemble du département du Nouveau Rhône (Métropole de Lyon + 11 EPCI), soit un bassin de mobilité de 262 communes rassemblant 1,9 million d'habitants, pilotant tous les réseaux urbains et interurbains sur ce nouveau territoire, aux compétences élargies : coordination des offres, information multimodale, planification de l'ensemble des mobilités, conseil en mobilité et assistance technique auprès des EPCI

Considérant que le Plan de Mobilité des territoires lyonnais est un document de planification des mobilités juridiquement opposable coordonnant la vision des membres de SYTRAL Mobilités, définissant un plan d'actions à l'horizon 2040, en cohérence avec les stratégies nationales (stratégie Bas Carbone, programme national d'adaptation au changement climatique, loi Climat & Résilience)

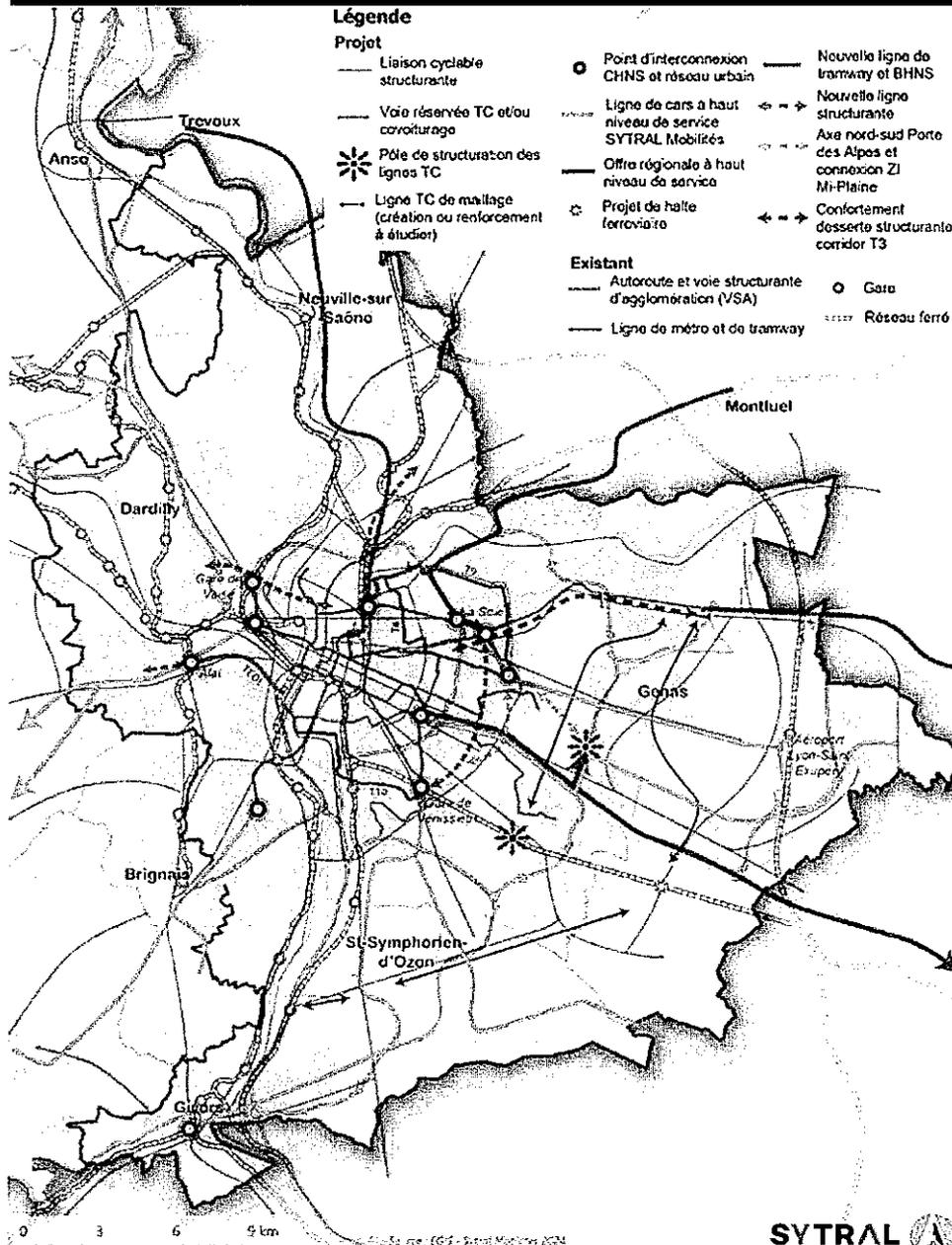
Considérant que le Plan de Mobilité des territoires lyonnais détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes, l'organisation du transport de marchandises, la circulation et le stationnement

Considérant que le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais définit comme ambitions clés d'aujourd'hui jusqu'à 2040 une offre de mobilité levier de bien-être et de santé, adaptée aux modes de vie des habitants, largement décarbonée, pour tous et dans tous les territoires

Considérant que le document détermine l'objectif de diviser par deux l'usage de la voiture solo, de multiplier par un et demi la fréquentation des transports collectifs urbains, de multiplier par deux la fréquentation des transports collectifs interurbains (cars et trains), et de multiplier par dix l'usage du vélo

Considérant que le projet propose une cartographie générale « Actions du Plan de Mobilité des territoire dans l'Agglomération Lyonnaise » (ci-après) figurant les réseaux structurants à horizon 2040 notamment un réseau de lignes BHNS, tramway et métro, un réseau cyclable à l'échelle du ressort territorial de Sytral Mobilités, des aménagements de voies réservées au covoiturage, une requalification des autoroutes et des voiries structurantes d'agglomération, une offre de services TCU / TCNU ayant un impact fort sur le territoire de la CCMP

Actions du Plan de Mobilité des territoires lyonnais dans l'Agglomération Lyonnaise



Considérant que le projet indique la poursuite de la mise en place de la ZFE-m, sur laquelle la CCMP a exprimé à plusieurs reprises et de manière constante par avis délibératifs son désaccord sur les modalités de sa mise en œuvre et de son amplification, compte tenu de ses impacts sur la mobilité quotidienne de ses habitants et de ses salariés, ne disposant pas à ce jour de solutions alternatives crédibles pour se rendre dans le cœur de la Métropole, tout particulièrement aux premières heures du matin et en soirée

Considérant l'importance des déplacements entre la CCMP et la Métropole de Lyon et la position d'agrafe du territoire de Miribel et du Plateau entre l'agglomération lyonnaise et la Côte de l'Ain et donc de l'importance de la cohérence des orientations inscrites dans le projet de PdM des territoires lyonnais et le projet de PdMS de Miribel et du Plateau

Considérant les orientations du PdMS de Miribel et du Plateau en cours d'élaboration qui entend prioritairement :

- Interconnecter les réseaux Colibri et TCL à Vaulx-en-Velin et poursuivre le développement de l'interconnexion Colibri et TCL à Rillieux-Semailles,
- Aménager la continuité cyclable entre Lyon et l'Anneau Bleu via le chemin de halage »,
- Mettre en valeur un pôle d'échange à la Porte 5 de l'A42 pour permettre l'intermodalité entre les modes routiers »,
- Porter et défendre la fiabilité et la fréquence des services routiers et ferroviaires dans le cadre du projet de SERM

Considérant la question fondamentale de l'amélioration des circulations ferroviaires entre la Côtière et la Métropole de Lyon dans le cadre du SERM, dès l'horizon 2027 (ligne TER "Firminy - Lyon - Ambérieu-en-Bugey"), tant en termes de fréquence, d'amplitude horaire que de symétrie de la desserte

Considérant l'intérêt de la création d'une ligne de cars à haut niveau de service entre la Côtière et la Métropole sous réserve qu'elle ne remette pas en cause le renforcement de l'offre ferroviaire ni la desserte locale des territoires de la Côtière par les lignes autocars N° A32 (Bourg-en-Bresse / Lyon) et A71 (Dagneux Montluel / Lyon)

Considérant la volonté de la CCMP d'apaiser les circulations sur la RD 1084 (transformation en voie urbaine) et la nécessité de dissuader le transit automobile sur la route de Genève entre Beynost et Neyron, à prendre en compte dans le projet de création d'une ligne de covoiturage dynamique Ambérieu / Montluel / Lyon

Considérant les études en cours en vue du déploiement de lignes de covoiturage dynamique à haut niveau de service (COHNS) sur l'A42 et l'A432 ainsi qu'à la création de voies réservées sur l'A42 et l'A46

Souhaite la prise en compte des demandes suivantes :

Demande une concertation approfondie avec les territoires du sud de l'Ain sur le développement des services multimodaux dans le cadre du Schéma des Services de Mobilité de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (« SERM »).

Demande la mise en place d'un groupe de travail CCMP - Sytral Mobilités associant les exploitants des réseaux de bus urbains Colibri et TCL pour l'étude d'un renforcement des connexions TCU entre les deux ressorts territoriaux (liaison bus structurante entre le cœur du réseau Colibri et le réseau TCL au niveau des stations métro A -T3 Bonneville / La Soie - T9 Mas du Taureau), en coordination avec l'ensemble des parties prenantes et en accord avec l'autorité organisatrice des mobilités régionales (AOMR)

Demande une réflexion partagée sur l'ensemble des aménagements de chemins, voies locales, grandes voiries routières et autoroutières envisagés en connexion des deux ressorts territoriaux, en particulier ceux relatifs :

- Au projet d'aménagement d'une voie modes doux (« voie lyonnaise n°6 ») empruntant la rive droite du canal de Miribel (chemin de halage) en concertation avec la Métropole de Lyon, VNF, SNCF, et les communes concernées,
- Au projet d'aménagement d'une voie modes doux (« voie lyonnaises n° 7 ») au niveau de Rillieux-Vanciac en concertation avec la CC Dombes et les communes concernées,
- Aux schémas cyclables développés par chaque collectivité avec proposition de mise en place d'une instance de coordination des réseaux cyclables pour harmoniser les projets

en cours (Départements 01, 38 et 69, Sytral M., CCMP, 3CM, La Dombes, Symalim — projet Anneau Bleu)

- Au projet de voies réservées TCU/TCNU et/ou VR2+ sur l'autoroute A42 particulièrement au niveau du « nœud des Îles », en concertation avec 3CM et SAPRR notamment,
- Au projet de mise en place d'une voie en site propre sur le Boulevard L. Bonnevey

Demande, à propos de l'objectif d'une tarification unifiée à l'échelle du ressort territorial de Sytral Mobilités, d'intégrer dans son Système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs le développement de la gamme de titres multimodaux « T-Libr » portée par le SMT AML, levier tarifaire indispensable pour les territoires limitrophes

Demande de revoir les dispositions de la ZFE-m telles qu'elles sont envisagées et de prendre en compte les avis de la CCMP à ce sujet.

Pour donner suite à cette présentation elle invite le conseil à délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité absolue

1 voix Contre / M Laurent TRONCHE

1/ EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais sous réserve de la prise en compte des demandes et remarques formulées ci-avant

2/ CHARGE Madame la Présidente de porter ces éléments à la connaissance du Président de Sytral Mobilités.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Miribel, le 21/02/2025

La Présidente,

Caroline TERRIER



Caroline Terrier